

## 4.7 Délinquance dans les territoires

Entre 2015 et 2019, les forces de sécurité ont constaté en moyenne chaque année 6,8 **cambrjolages** pour 1 000 logements en France hors Mayotte. Pour ce type d'atteinte, environ 75 % des victimes portent plainte. Les départements les plus touchés sont situés en région parisienne, dans le nord de la France, le long de la vallée du Rhône, sur le pourtour méditerranéen et le long de la vallée de la Garonne, essentiellement sur l'axe Bordeaux-Toulouse ► **figure 1**.

Les départements aux plus faibles taux de cambriolages se situent dans le grand ouest (à l'exception de la Loire-Atlantique), dans le centre de la France, de la Creuse à la Lozère, et en Corse. Dans les départements d'outre-mer, la situation est contrastée avec le taux le plus élevé de France en Guyane, un taux élevé en Guadeloupe, mais des taux plus faibles que la moyenne nationale en Martinique et à La Réunion. Cette géographie reflète largement celle de la densité de la population, notamment en métropole. Le taux de cambriolage est plus élevé dans les **pôles** des villes que dans leurs **couronnes** ► **figure 3**. 49 % des cambriolages ont lieu dans les grandes **aires d'attraction des villes** (700 000 habitants ou plus, en incluant l'aire parisienne), alors que ces territoires rassemblent 36 % des logements. La fréquence du phénomène décroît toutefois globalement avec la taille de l'aire.

Entre 2015 et 2019, les forces de sécurité ont constaté en moyenne chaque année 3,6 **coups et blessures volontaires** sur personnes de 15 ans ou plus pour 1 000 habitants en France hors Mayotte. Dans le cadre familial ou en dehors, les

victimes déposent plus rarement plainte (environ 25 % pour les violences physiques hors ménage et hors situation de vol). Le dépôt de plainte dépend également de la disposition et de la capacité des services à consigner les événements rapportés. Ainsi, les données reflètent à la fois la réalité de la délinquance, la propension des victimes à porter plainte, et les conditions de l'accueil par les services de sécurité. Ces facteurs sont influencés par des événements sociétaux (mouvement #MeToo) ou des politiques publiques (Grenelle des violences conjugales). Les départements les plus touchés sont situés dans le nord du pays, dans le bassin parisien au sens large et sur le pourtour méditerranéen et dans la vallée du Rhône ► **figure 2**. Le taux est également élevé dans le Doubs. Les départements les moins touchés se situent dans le centre méridional de la France et dans l'Ouest, notamment dans les zones éloignées des grandes métropoles (Nantes et Bordeaux en particulier). En outre-mer, les taux enregistrés sont élevés, notamment en Guyane dont le taux départemental est le plus élevé de France, avec 7,7 faits pour 1 000 habitants par an en moyenne. Les communes hors attraction des villes sont moins touchées (2,1 coups et blessures volontaires pour 1 000 habitants) que les communes-centres (5,6) et les autres communes des pôles (4,1). Les aires de 700 000 habitants ou plus, dont l'aire parisienne, sont un peu plus concernées que les autres. Elles concentrent 43 % des coups et blessures volontaires enregistrés, pour 39 % de la population. La fréquence du phénomène décroît également avec la taille de l'aire. ●

### Avertissement

Le taux de plainte pour coups et blessures varie selon les territoires et les années. Entre 2015 et 2019, les plaintes enregistrées pour coups et blessures volontaires sur personnes de 15 ans ou plus ont augmenté de 24 % en France hors Mayotte, y compris celles dans le cadre intrafamilial qui ont fortement augmenté ces dernières années avec de fortes disparités territoriales. En 2019, la hausse de ces dernières est nettement plus importante (+ 14 %) que celle des autres plaintes pour coups et blessures volontaires (+ 4 %), sans doute en lien avec un effet positif du Grenelle des violences conjugales, lequel a pu inciter les victimes à davantage déposer plainte et favoriser un meilleur accueil par les services de sécurité. Enfin, les données de la base des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie (SSMSI) figurant dans cette fiche sont des cumuls annuels des données enregistrées et figées mensuellement : les requalifications de faits postérieurs au mois de comptabilisation ne sont pas prises en compte.

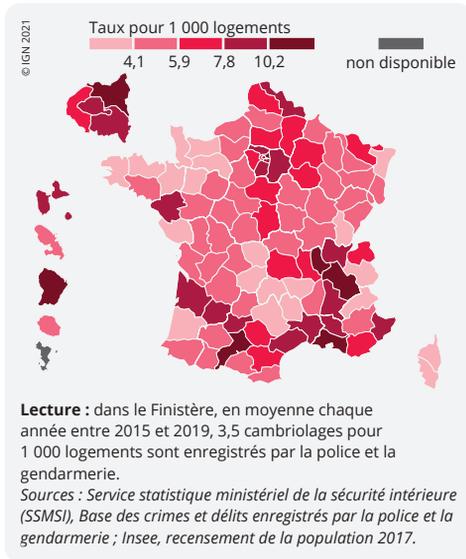
### ► Définitions

**Cambrjolages, aires d'attraction des villes, coups et blessures volontaires :** voir *Glossaire*.

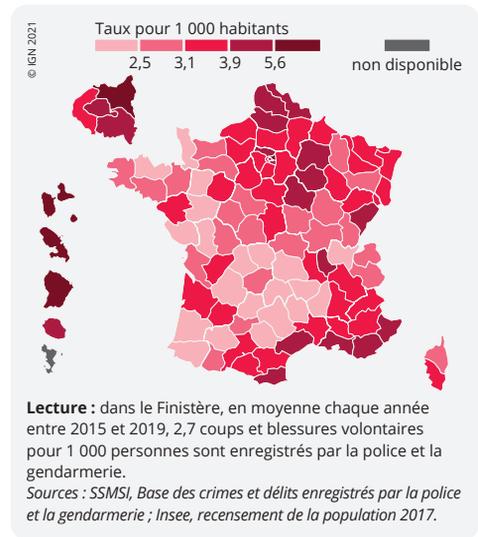
### ► Pour en savoir plus

- « Insécurité et délinquance en 2019 : bilan statistique », SSMSI, septembre 2020.
- « Des risques de cambriolages de logements élevés dans les centres-villes des agglomérations de Paris-Lyon-Marseille, mais plus faibles dans leurs quartiers de "grands-ensembles" », *Interstats Analyse* n° 27, SSMSI, juin 2020.
- « Les vols en France : une répartition centrée sur les grandes agglomérations », *Interstats Analyse* n° 14, SSMSI, décembre 2016.

### ► 1. Taux de cambriolage moyen entre 2015 et 2019

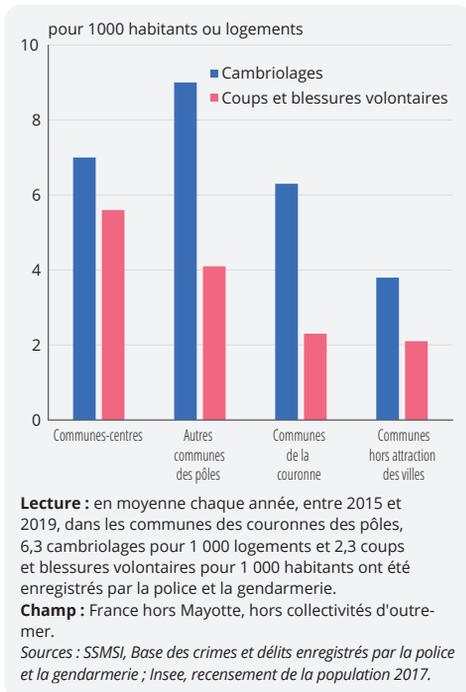


### ► 2. Taux de coups et blessures volontaires moyen, sur personnes de 15 ans ou plus, entre 2015 et 2019



### ► 3. Taux de cambriolages et de coups et blessures volontaires entre 2015 et 2019

#### a. Selon la catégorie des aires d'attraction des villes



#### b. Selon la taille des aires d'attraction des villes

